

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un octobre à treize heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Carrières-sous-Poissy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe DELRIEU.

Présents :

M. le Maire
Mme GAMRAOUI-AMAR, Mme BONIGEN, Mme LIZAMBARD, M. VITHE, M. BERTON, M. BERTAUX, M. LEDIN, M. LOPEZ, Mme DAUVERT, M. ULU, Mme GOSSELET, M. CASSARD, M. CHARMEL, Mme AISSAOUI, M. AIT, Mme MERY, Mme MAZOUZI, Mme N'JOK- BATA, M. EFFROY

Absents excusés :

M. BERNARD représenté par M. CHARMEL, Mme CRIGNON représentée par Mme DAUVERT, Mme BALSERA représentée par Mme BONIGEN, Mme AZZOUZ représentée par Mme AISSAOUI, M. DEPRES représenté par M. le Maire, Mme LURON représentée par M. BERTAUX, M. KOR représenté par Mme GAMRAOUI-AMAR, M. PELLEAU représenté par M. VITHE, Mme CHARPENTIER représentée par Mme GOSSELET, Mme PICHON représentée par M. CASSARD, M. CORBIER représenté par Mme NJOK-BATA, M. BARRON représenté par M. AIT, M. LANYI représenté par Mme MERY

En application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Mme GOSSELET secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2019 n'est pas adopté, 15 voix POUR, 18 voix CONTRE (Mme GAMRAOUI-AMAR, M. BERNARD représenté par M. CHARMEL, Mme GOSSELET, M. CASSARD, M. CHARMEL, Mme AZZOUZ représentée par Mme AISSAOUI, Mme CHARPENTIER représentée par Mme GOSSELET, Mme PICHON représentée par M. CASSARD, M. KOR représenté par Mme GAMRAOUI-AMAR, Mme AISSAOUI, M. AIT, Mme MERY, M. CORBIER représenté par Mme NJOK-BATA, M. BARRON représenté par M. AIT, M. LANYI représenté par Mme MERY, Mme MAZOUZI, Mme N'JOK- BATA, M. EFFROY) ont refusé de signer la feuille d'émargement.

Décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, à savoir :

Numéro	Objet	Co-contractant	Montant
2019-10-193	Convention bilan de compétence pour M. Victor PAULIN dans le cadre d'un CPF	G2R FORMATION	1 750 €
2019-10-194	Animation dansante banquet des séniors le 13/10/2019	Association Collin Thomas	2 532 €
2019-10-195	Spectacle "Le bal des enfants" le 20/11/2019 à destination des enfants maternels et primaires, à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des droits des enfants	Compagnie Mega Mome	1 761 €
2019-10-196	Bail précaire parcelle AI 520 sise à l'angle de la rue du Par cet la rue Ernest Jolly	LA POSTE	8410 HT / HC par an
2019-10-197	Délivrance d'une concession dans le cimetière du « Clos des Bruyeres » 30 ans	Mme DELMOTTE	435 €
2019-10-198	Délivrance d'une concession dans le cimetière du « Clos des Bruyeres » 30 ans	M. ESPERANCO	435 €
2019-10-199	Délivrance d'une concession dans le cimetière du « Clos des Bruyeres » 30 ans	M. JLAYDI	435 €
2019-10-200	Délivrance d'une concession dans le cimetière du « Clos des Bruyeres » 15 ans	Mme LEMAITRE	381 €
2019-10-201	Adhésion à la centrale d'achats UGAP pour les achats de la Ville en matière de fournitures et services pour une durée d'un an	UGAP	Sans objet
2019-10-202	MP 2014-019 – Location de trois véhicules neufs pour la police municipale de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°1 – Location de deux véhicules de type Berline - Avenant de prolongation jusqu'au 25 septembre 2020	SAML	+ 5 545,54 € HT soit 6 654,65 € TTC
2019-10-203	MP 2014-019 – Location de trois véhicules neufs pour la police municipale de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°2 – Location d'un véhicule utilitaire - Avenant de prolongation jusqu'au 25 septembre 2020	SAML	+ 3 109,12 € HT soit 3 730,94 € TTC
2019-10-204	Cession de cinq imprimantes de marque RICOH à titre gratuit par la société AM TRUST	Sans objet	Sans objet
2019-10-205	Convention de prêt d'une exposition « Histoire des communes » du 18/11 au 23/12/2019	M. MOLINA	Sans objet
2019-10-206	MP 2018-003 – Fourniture d'équipements de protection individuelle - Avenant n°1 au lot n°5 – Adjonction de prix nouveau au bordereau des prix unitaires	VANDEPUTTE SAFETY	Sans objet
2019-10-207	MP 2019-011 – Mission de contrôle technique pour les travaux de démolition et de reconstruction du groupe scolaire Giono à Carrières-sous-Poissy - Notification	RISK CONTROL	15 200,00 € HT soit 18 240,00 € TTC
2019-10-208	MP 2018-055 – Travaux de rénovation et d'extension du poste de police municipale de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°10 – Revêtements de sols - Attribution	LES PEINTURES PARISIENNES	32 324,30 € HT soit 38 789,16 € TTC
2019-10-209	MP 2018-055 – Travaux de rénovation et d'extension du poste de police municipale de la Ville de Carrières-sous-Poissy - Lot n°11 – Peinture - Attribution	LES PEINTURES PARISIENNES	13 132,40 € HT soit 15 758,88 € TTC
2019-10-210	MP 2015-015 – Achat de mobilier de bureau pour les services municipaux de la Ville - Avenant n°1 – Augmentation du montant maximal annuel pour l'année 2019	BUROMEDIA	+18 000,00 € HT soit 21 600,00 € TTC
2019-10-211	Demande de subvention vidéo-protection	Conseil Régional Ile de France	+817 500 €
2019-10-212	Demande de subvention vidéo-protection	Etat FIPD	+ 157 500 €
2019-10-213	MP 2019-015 – Travaux de remplacement des menuiseries extérieures côté rue du groupe scolaire Champfleury à Carrières-sous-Poissy - Attribution	SPAL	562 815,00 € HT soit 675 378,00 € TTC
2019-10-214	MP 2019-016 – Accord-cadre de travaux pour l'installation de bâtiments modulaires sur la Ville de Carrières-sous-Poissy en acquisition ou en location - Attribution	ALGECO	Sans montant minimal annuel ni montant maximal annuel
2019-10-215	MP 2019-012 – Travaux d'installation et de location de bâtiments provisoires en vue de la reconstruction du groupe scolaire Jean Giono - Avenant 1 : ajout de prestations supplémentaires	ALGECO	+ 5 608,32 € HT
2019-10-216	Demande de subvention raccordement PN	Etat FIPD	+ 28 000 €

Délibération n° 2019-10-03 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Année 2019

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2018-12-06 du 13 décembre 2018 accordant une avance sur la subvention de fonctionnement allouée au CCAS pour l'année 2019 d'un montant de 247 500 euros,
Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et Gestion financière en date du 9 octobre 2019,
Considérant que la Ville souhaite apporter son soutien financier au CCAS,
Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, 32 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme CHARPENTIER représentée par Mme GOSSELET),
DÉCIDE d'attribuer une subvention au CCAS de 495 000 € pour l'année 2019,
DIT que les crédits budgétaires seront prévus au Chapitre 65 - compte 657362,
PRÉCISE que les sommes déjà versées pour l'exercice 2019, viennent en déduction du montant précité,
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération n° 2019-10-04 : Subvention à la Caisse des Ecoles - Année 2019

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et Gestion financière en date du 9 octobre 2019,
Considérant que la Ville souhaite apporter son soutien financier à la Caisse des Ecoles,
Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DÉCIDE d'attribuer une subvention à la Caisse des Ecoles de 30 000 € pour l'année 2019.
DIT que les crédits budgétaires seront prévus au Chapitre 65 - compte 657361,
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération 2019-10-05 : Modification de l'article 34 du règlement intérieur du Conseil municipal : suppression du dernier paragraphe

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles 2121-8,
Vu la délibération 2014-06-31 du 24 juin 2014 adoptant le règlement intérieur du Conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Concertation citoyenne et communication du 9 octobre 2019,
Considérant qu'il est proposé de retirer de l'article 34 du règlement intérieur du Conseil municipal son dernier paragraphe qui prévoit que le droit d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale sera suspendu dans les 6 mois précédant une élection à laquelle tout élu communal serait intéressé,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DÉCIDE de supprimer le dernier paragraphe de l'article 34 du règlement intérieur du Conseil municipal.
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération 2019-10-06 : Abrogation de la délibération n° 2017-03-23 en date du 29 mars 2017

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2122-18,
Vu la délibération 2017-03-23 du 23 mars 2017 portant délégation de pouvoir au Maire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, 18 voix POUR, 15 voix CONTRE (M. le Maire, Mme BONIGEN, Mme LIZAMBARD, M. VITHE, M. BERTON, M. BERTAUX, M. LEDIN, M. LOPEZ, Mme DAUVERT, M. ULU, Mme CRIGNON représentée par Mme DAUVERT, Mme BALSERA représentée par Mme BONIGEN, M. DEPRES représenté par M. le Maire, Mme LURON représentée par M. BERTAUX, M. PELLEAU représenté par M. VITHE),
DÉCIDE d'abroger la délibération n°2017-03-23 du 29 mars 2017.
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A 14h10, Mme Dikra AISSAOUI quitte le Conseil municipal.

A 14h40, Mme LIZAMBARD quitte le Conseil municipal.


LE MAIRE
Christophe DELRIEU



Fin de la séance 14h50